



## Compte rendu Séance du Conseil municipal Mardi 29 juin 2021 à 19h00

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Benoît LAIS, Mme LAMPSON-GUEILLIOT Nadège, Mme Gisèle LAROCHE, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN, M. Johnny PREVOT, M. Hubert RENOLLET, Mme Magali ROGER.

Et M. Pascal COLSON : arrivé à 19h40.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Frédéric COURVOISIER ayant donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Barbara CORNEVIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY et Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir à Mme Françoise PAYEN.

Absent non excusé : M. Laurent MOREAU.

Assistaient également : M. MAKSUD Léo, Directeur général des services,  
Mme BOUCHE Alexia, Responsable du pôle Enfance, sport, culture,  
Mme Lorraine SCHULZ TAVERNE, responsable du service communication,  
Mme Régine MAJCHER, chargée de communication,  
Mme BREHAUX Clémence, Secrétaire du Maire / DGS,

Désignation du secrétaire de séance :

M. le Maire propose Mme Gisèle LAROCHE pour cette fonction, laquelle est désignée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Approbation de l'ordre du jour :

Les membres du Conseil municipal APPROUVENT à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

\*\*\*\*\*

## I. Communication

### a. Présentation de la nouvelle charte graphique par l'agence de communication Champagne Création

Présentation par Mme CHEVRON, cheffe de projet et Inès, créative à l'agence.

### b. Proposition de plan de financement pour la refonte du site internet de la ville et autorisation de demande de subvention au titre du Fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales

Plan de financement prévisionnel

Description	Dépenses	Recettes
Refonte intégrale du site internet comprenant : frais d'études et de conception (audit, socle technique configuration) maquettage intégration développement préparation à la mise en ligne Contrôles et mise en ligne Formation	15000 € (montant maximum)	
Subvention Fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités		12000 € (soit 80%)
Fonds propres ville de Vouziers		3 000 €
Sous-total refonte du site	15 000 €	15 000 €

<i>Autres dépenses</i>	
Maintenance	250 €
Hébergement	550 €
Réservation des noms de domaine	200 €
Sous-total prestations de service annuelles	1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan de financement figurant ci-dessus,
- D'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 12 000 € au titre du Fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales

## II. Affaires générales

### a. Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 mai 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 mai 2021.

*b. Autorisation de signature de l'avenant à la convention ACCOR pour prolongation de délai*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De VALIDER le projet d'avenant proposé
- De CHARGER le Maire ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

*c. Proposition d'attribution de subventions à diverses associations*

Vu le budget primitif 2021 et notamment les crédits ouverts à l'article 6574 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes sous réserve d'obtention des documents réglementaires
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021	Proposition
Jeunes Sapeurs Pompiers de Vouziers	1 500€
Tiss'Loisirs	100€
Union Nationale des Combattants	400€
Amicale des Sapeurs-pompiers de Vouziers	1800€

### III. Urbanisme

*a. Autorisation de vente d'une partie du domaine public VOUZIERES à (Terron-sur-Aisne)*

Arrivée de M. Pascal COLSON (19h40)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De PRONONCER le déclassement du domaine public de 60 m<sup>2</sup> et de l'intégrer au domaine privé communal,
- D'AUTORISER la vente à M. DANNEAUX Vincent et Mme GIRAUDO Agathe de la surface intégrée au domaine privé communal située rue du Général Husak (Terron), classée en zone UB du PLU, au prix de 5 € du m<sup>2</sup>, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

*b. Autorisation de vente d'une partie du domaine public à VOUZIERES (Vrizy)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à hauteur de 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Olivier GODART) :

- De PRONONCER le déclassement du domaine public de la surface présentée et de l'intégrer au domaine privé communal.
- D'AUTORISER la vente :
  - o à M. et Mme NIVAILLE François de la surface intégrée au domaine privé communal située impasse de l'Oseraie (Vrizy), classée en zone UB du PLU, au prix de 5 € du m<sup>2</sup>; les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

- o à Mme GARCIA Dominique de la surface intégrée au domaine privé communal située impasse de l'Oseraie (Vrizy), classée en zone UB du PLU, au prix de 5 € du m<sup>2</sup>; les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

#### IV. Sport

a. Attribution du marché de travaux de création de vestiaires et de sanitaires PMR (Personnes à Mobilité Réduite) dans les locaux annexes du stade municipal

Vu les offres des entreprises les mieux-disantes suivantes :

- lot n° 1 — VRD — CLÔTURES

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire RICHARD pour un montant global et forfaitaire 34 702,25 € HT (offre VARIANTE)

- lot n° 2 — DÉMOLITIONS — GROS ŒUVRE – FAÇADES

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire RICHARD pour un montant global et forfaitaire 72 323,00 € HT.

- lot n° 3 - MENUISERIES EXTÉRIEURES – SERRURERIE

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire SAM METAL pour un montant global et forfaitaire 29 090,00 € HT.

- lot n° 4 - MENUISERIES INTÉRIEURES – PLÂTRERIE

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire VAUTHIER pour un montant global et forfaitaire 25 326,01 € HT.

- lot n° 5 — PLOMBERIE — CHAUFFAGE – VMC

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire THIRION pour un montant global et forfaitaire 38 937,51 € HT.

- lot n° 6 – ÉLECTRICITÉ

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire COCATRE pour un montant global et forfaitaire 12 310,64 € HT.

- lot n° 7 - REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire DG CORPOBAT pour un montant global et forfaitaire 16 782,74 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la signature des marchés susmentionnés avec les soumissionnaires retenus,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

b. Modification du plan de financement et demande de subventions sur les travaux de création de vestiaires et de sanitaires PMR (pour Personne à Mobilité Réduite) dans les locaux annexes du stade municipal

Nouveau plan de financement :

Plan de financement prévisionnel - Stade municipal		
Travaux de réhabilitation des bâtiments ; création d'un escalier d'accès extérieur; création de 2 vestiaires joueurs et 1 pour arbitre ; création de sanitaire PRM et mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments		
Dépenses	Estimation HT	Recette
Montants prévisionnels		Subventions prévisionnelles
Travaux	229 472,15 €	Etat (DETR sur travaux vestiaires et toilettes) : ACQUIS 47 000,00 €
Maitrise d'œuvre	23 406,16 €	FAFA (20% plafonné à 20 000€) 20 000,00 € Région Grand Est (40%) 101 151,32 €
<b>TOTAL MONTANTS ELIGIBLES</b>	<b>252 878,31 €</b>	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS 168 151,32 €</b>
		<b>Autofinancement 85 524,06 €</b>
TVA (20%)	50 575,66 €	FCTVA (16,404%) 49 778,59 €
<b>TOTAL Général TTC</b>	<b>303 453,97 €</b>	<b>TOTAL Général TTC 303 453,97 €</b>
<b>Financement communal</b>		<b>Autofinancement 85 524,06 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à hauteur de 27 voix POUR de :

- VALIDER le plan de financement de l'opération de réhabilitation du stade municipal tel que présenté
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et de tout autre financeur potentiel
- De CHARGER le Maire ou son représentant de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision et signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

M. Christophe Lebon n'a pas pris part au vote.

c. Subventions aux associations sportives

Vu le budget primitif 2021 et notamment les crédits ouverts à l'article 6574 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à hauteur de 26 voix POUR :

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Association	Subvention attribuée en 2021
Badminton Club Vouzinois	581,00 €
Club Nautique Vouzinois	4 772,00 €
Club Tennis de table de Vouziers	487,00 €
Association sportive Val de l'Aisne	2 244,00 €
Handball Club Vouziers	1 395,00 €
Karaté Club de Vouziers	1 138,00 €
La Pétanque Vouzinoise	766,00 €
Rugby Club Vouziers	1 125,00 €
Société de tir l'Avenir	645,00 €
Tennis Club Vouzinois	761,00 €
Twirling Club Vouzinois	476,00 €
Vélo Club Vouzinois	1 122,00 €
Vouziers Oxygène	591,00 €
Gym volontaire Vouzinoise	150,00 €
Association Top Jazz	400,00 €
Club Omnisports Santé	300,00 €
Association sportive cité scolaire	500,00 €
Office municipal des Sports	1 550,50 €

M. Frédéric COURVOISIER CLEMENT et M. Christophe LEBON n'ont pas pris part au vote.

V. Enfance : Rapport d'activité Délégation de Service Public « Le Petit Prince » 2020

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2020 tel qu'il a été transmis aux conseillers municipaux.

VI. Scolaire : Horaires du pôle scolaire Dora Lévi en septembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à hauteur de 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme. Valentine DION, M. Jean-Baptiste MACHINET et M. Pascal COLSON)

- De VALIDER les horaires suivants : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h, et de 13h30 à 16h15.
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

La séance est levée à 20h35.

M. le Maire, Yann DUGARD

